



# L'ÉDUCATION AU CŒUR DE L'ÉCOLE POUR TOUS

AU CENTRE DES ÉLECTIONS

Nos questions - vos engagements



Février 2015

# L'ÉDUCATION ET L'ÉCOLE POUR TOUS

## Au centre des élections départementales

### Réponses des candidats communistes

L'éducation, la formation du citoyen sont des enjeux majeurs pour notre société. Nous avons besoin du département et de ses élus pour mener des politiques ambitieuses, en lien avec le service public national d'éducation et avec les collectivités locales. L'échelon départemental, proche des professionnels, des parents et de leurs associations, est vital pour mener des politiques en faveur de l'école de l'égalité.

Non seulement les compétences des départements peuvent leur permettre d'agir en faveur de l'égalité d'accès aux savoirs, par des politiques culturelles ou favorisant la gratuité par exemple, mais elles leur donnent aussi les moyens d'interpeller l'État et de le mettre face à ses responsabilités. Si les départements remplissent leur mission en assurant le transport des élèves et en construisant des établissements, l'État lui aussi doit remplir sa mission et assurer l'égalité des conditions d'enseignement sur tout le territoire en recrutant, en formant et en affectant des enseignants.

Nous voulons résister aux politiques d'austérité qui minent l'école. Les élus des collectivités locales relaient les exigences des personnels et des usagers de l'école : postes de profs, matériel, financement de projets éducatifs, autant de terrains pour l'action des représentants départementaux au sein des Conseils d'administration des collèges. Les réalisations des collectivités locales peuvent être des leviers pour obtenir des moyens nouveaux : la création d'infrastructures départementales exige les créations de postes correspondants en personnels ; l'équipement numérique des établissements fait émerger des besoins nouveaux en formation aux nouvelles technologies ; l'évolution des cantines en véritables restaurants scolaires suppose des connaissances en matière de diététique, d'hygiène, d'écologie.

Les candidats communistes et soutenus par le PCF mèneront, aux côtés de tous les acteurs de l'éducation, la bataille pour une école de qualité, partout et pour tous.

## 1- Quelle école voulons-nous pour demain ?

## ➤ Une école mixte

La mixité scolaire et la mixité sociale sont deux éléments essentiels dans le cadre de la réussite de tous les élèves. La qualité des transports, la diversité de l'habitation, la politique de l'urbanisme, l'implantation des logements sociaux, l'implantation des logements étudiants ainsi que l'application de la SRU participent de façon déterminante à cet objectif. Aujourd'hui, nous constatons des établissements scolaires dits « dépressionnaires » faute d'inscription d'élèves et « uniformes » quant à la composition socioprofessionnelle des familles. Cette situation est certainement aggravée par les dérogations accordées régulièrement sur la carte scolaire.

Malgré les progrès en termes de massification (secondaire, supérieur), la démocratisation de la réussite de tous est en panne. Le système éducatif semble trop sélectif et les évaluations conduisent à constater que le système éducatif français est très inégalitaire et favorise le déterminisme social.

### - Quelles seront vos actions de conseiller départemental sur ces points ?

La lutte contre les inégalités doit être une priorité. Les politiques éducatives sont en lien avec les politiques de peuplement, de la ville, du logement, de l'emploi, des questions sociales et du développement du territoire. Autant de questions qui sont davantage du domaine des politiques nationales. Les Conseillers Départementaux ont également un rôle à jouer sur ces politiques au sein de leur territoire, afin de travailler à une réelle mixité urbaine, mixité sociale et mixité scolaire.

Les communistes pensent qu'une nouvelle phase de démocratisation scolaire est nécessaire et nécessite un effort sans précédent de recrutement et de formation des enseignants, de refondation des contenus et des pratiques d'apprentissage sur le modèle de l'enfant qui n'a que l'école pour réussir à l'école. Ces réformes doivent être nationales. Mais les élus départementaux peuvent agir sur différents plans.

Le département est un échelon décisif pour travailler à une carte scolaire plus juste, favorisant la mixité sociale et scolaire, et la réussite éducative de chaque élève.

La carte des formations doit assurer la présence sur tout le territoire d'établissements publics offrant aux élèves des options et spécialités diverses et ambitieuses. Cette carte ne doit pas partir des intérêts régionaux privés, notamment en matière de formation professionnelle, mais de la nécessité d'offrir à tous les mêmes possibilités d'études.

Dans plusieurs départements existent des observatoires départementaux des réussites et inégalités scolaires, nous voulons les généraliser.

Un tel observatoire est un outil de repérage de réalités éducatives locales devant faire l'objet d'un travail, en distinguant les missions. Nous ne voulons pas que le département fasse à la place de l'État : avec les éléments fournis par l'Observatoire, il peut interpeller l'Éducation nationale sur les missions qu'elle doit remplir.

Un tel observatoire pourra permettre de repérer les collèges les plus en difficultés pour leur consacrer plus de moyens : priorité dans le planning des travaux, dans l'affectation des moyens informatiques ... .

La réussite de tous à l'école passe aussi par l'accès à un environnement culturel de qualité. Nous proposons le développement de projets et d'actions éducatifs, culturels et sportifs en lien avec les établissements scolaires et différents partenaires, favorisant l'accès aux bibliothèques, aux théâtres, aux infrastructures sportives, aux espaces de loisirs et centres de vacances.

## ➤ Une école laïque

**Au terme du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 confirmé par celui de la Constitution du 4 octobre 1958, « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'état ». Ce principe de laïcité est rappelé à l'article L.141.1 du Code de l'Education. La laïcité est le ciment de notre société.**

**- Quelle est votre conception de la laïcité et quelles seront vos actions pour la faire vivre et respecter ?**

Le concept de laïcité a été dévoyé par ceux qui l'ont utilisé pour exclure une fraction de la population et pour diviser le peuple.

Or la laïcité est au contraire la condition du vivre ensemble, un outil au service de l'égalité.

Les modes de fonctionnement du service public d'éducation, se fondant en particulier sur le principe de laïcité de la République ont favorisé historiquement le primat d'une culture commune sur les particularismes et du pluralisme des idées sur le prosélytisme, notamment religieux. Le concept de laïcité ainsi mis en œuvre est facteur de rassemblement et d'intégration à l'opposé de tous les communautarismes et dans le respect des différences.

Il est le fondement d'une conception ambitieuse de la mission de service public d'éducation dans une lutte permanente pour la réussite scolaire de tous, contre toutes les discriminations, qu'elles soient sociales, culturelles ou sexistes. Ce concept est porteur des valeurs de progrès, d'émancipation, d'égalité et de solidarité

La laïcité n'est pas un problème, mais une solution, un principe émancipateur qui gagne à être connu et surtout mis en œuvre. Il appelle une plus grande ambition : un nouvel essor de l'égalité et de la démocratie, la construction d'une école qui ne laisse aucun enfant sur le bord du chemin.

Nous voulons développer l'école publique laïque pour qu'elle puisse accueillir tous les élèves. L'argent public doit aller à l'école publique.

L'apprentissage de l'histoire des civilisations, des religions et des philosophies comme patrimoine culturel et social de l'humanité, déjà inscrit au sein des programmes de l'Education Nationale, doit être développé et renforcé. Le concept de laïcité, son histoire, ses

difficultés de mise en oeuvre doivent être étudiés et des projets permettant d'en intégrer les principes doivent être développés. Des outils et dispositifs d'expression et d'échanges pourront être mis en place afin d'encourager la libre expression, la créativité et le partage au entre les élèves, leur famille, le corps enseignants et le personnel au sein des établissements.

### ➤ Une école émancipatrice

**La jeunesse est un temps d'apprentissage et d'exercice citoyen. Acteurs du changement social, les jeunes sont inscrits dans des dynamiques intergénérationnelles. Pourtant, la dégradation de plus en plus visible de leur situation sociale empêche beaucoup d'entre eux de se projeter positivement dans le temps. Il est, dès lors, impératif d'envisager globalement l'éducation et l'insertion dans la société, en renforçant l'apprentissage de la citoyenneté. Aujourd'hui, ces jeunes, ces citoyens directement concernés par les politiques publiques mises en œuvre, pourraient mieux s'investir dans le respect du pacte républicain s'ils apprenaient à devenir citoyens.**

**- Pensez-vous nécessaire que le Conseil départemental se réinvestisse dans les actions éducatives et notamment sur l'apprentissage de la citoyenneté pour chaque collégien ?**

Oui. Les enjeux de citoyenneté sont au cœur des contenus d'enseignement et des démarches pédagogiques, au cœur de notre projet de réussite scolaire pour tous les élèves. Là encore, la logique de citoyenneté s'oppose à la gestion de la ségrégation et des inégalités

**Si oui, comment ?**

La formation des citoyens ne passe pas seulement par des cours d'éducation civique, ni des cours de morale. C'est aussi une question de pratiques ! Nous voulons faire des établissements scolaires des espaces de démocratie.

Au niveau national, nous nous battons pour la création d'un statut du représentant de parents d'élèves, sur le modèle du statut de représentant du personnel, pour permettre à tous les parents de s'investir dans la vie scolaire, ainsi que pour de nouveaux droits pour les jeunes.

Dans les départements, nous proposons de prévoir dans les collèges des espaces consacrés à la vie démocratique, dédiés aux parents, et aux jeunes. Il s'agira de mettre en place des outils et des instances afin de favoriser l'investissement de chacun dans la vie collective de l'établissement, et de mener une réflexion sur l'acte citoyen, le principe de citoyenneté, de laïcité. Il s'agira également de développer des projets éducatifs et culturels avec l'ensemble des élèves. Le Département pourra par exemple travailler à la mise en place d'un Conseil Général des Collégiens, à l'image de ceux déjà développés au sein d'autres départements d'Île de France, afin de sensibiliser les élèves à la citoyenneté, à la vie démocratique et publique, au service de l'intérêt général. La mise en place de cette instance permettra d'associer les jeunes à l'amélioration de la vie de leur établissement.

Nous proposons également le renforcement des formations initiales et continues de l'ensemble des acteurs éducatifs (personnels administratifs, assistants pédagogiques,

enseignants) afin de garantir la cohérence des projets et de la posture éducative au sein des établissements scolaires.

## 2-L'égalité d'accès au système éducatif public

### ➤ La gratuité est l'un des principes essentiels de l'Education Nationale

**Au même titre que la laïcité, la gratuité de l'enseignement est un principe à valeur constitutionnelle.**

**Il apparaît très clairement que ce principe est aléatoire dans son application : livres complémentaires et cahiers d'exercices, livres d'enseignements obligatoires nécessaires au parcours de l'élève à acquérir par les familles, contributions demandées aux familles pour financer des sorties culturelles ou sportives... etc**

**Nous constatons que les budgets des établissements pour financer notamment des projets pédagogiques incluant le matériel dédié sont complétés régulièrement par des ressources de nature commerciale : implantation d'antenne relais de téléphonie mobile, organisation d'événements, panneaux et affiches publicitaires... Le phénomène s'amplifie, créant ainsi une spirale concurrentielle inquiétante entre les établissements.**

**- Quelles sont vos propositions pour rendre effectif le principe de gratuité au sein des établissements scolaires ?**

La gratuité de l'enseignement est un élément fondateur de l'égalité. Cette gratuité doit être réelle et effective. Les départements doivent prendre en charge l'ensemble des fournitures et des manuels scolaires ; ils doivent assurer l'équipement informatique des établissements. Il pourrait également être envisagé, comme dans le Val de Marne, d'équiper chaque élève entrant au collège d'ordinateurs portables, et ce sans distinction de ressources.

Nous souhaitons également la gratuité des transports, dans un premier temps du lieu d'habitation au lieu d'étude. Le coût du transport est aujourd'hui conséquent pour de nombreuses familles, est facteur d'absentéisme, de décrochage scolaire, et reste un frein à la poursuite d'étude des élèves. Plus largement, nous exigerons également la gratuité des transports pour les élèves sur l'ensemble du territoire, afin de favoriser par exemple la fréquentation des lieux culturels.

Nous proposons également de tendre à la gratuité de la restauration scolaire. La mise en place d'une tarification sociale, via le quotient familial dans les cantines des collèges permet à l'aide d'être dispensée en fonction des besoins des familles tout en ne bénéficiant pas seulement à celles qui sont le plus en difficulté. Nous exigeons un droit à la cantine pour tous !

Mais il n'est pas normal que la gratuité de l'éducation varie d'un département à l'autre ! Il convient de réclamer une véritable politique de péréquation, juste et équitable. Les

politiques menées dans les départements doivent être généralisées pour que tous les enfants du pays soient à égalité. Les élus communistes mèneront cette bataille : forts de leurs réalisations, ils interpellent l'État pour que la gratuité de l'école publique devienne un impératif budgétaire.

## ➤ **Scolarité et Handicap**

**La loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, garantit la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Elle affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire auprès de son domicile. Ces principes sont repris par les articles L112-1 du Code de l'Éducation.**

### **- Quelles sont vos propositions sur ces points pour rédiger et assurer le suivi des plans personnalisés de scolarisation (PPS) ?**

La scolarisation d'un enfant handicapé, pour les parents, ressemble souvent à un véritable parcours du combattant. Faute de moyens adéquats, un grand nombre d'enfants reste chaque année « sans solution ». Les équipes enseignantes sont mal ou pas du tout préparées à la prise en charge de ces élèves, les moyens matériels et humains supplémentaires le plus souvent absents.

Nous proposons la création de postes d'agents publics, intégrés et reconnus au sein de la fonction publique territoriale, afin d'assurer le suivi des procédures liées aux personnes porteuses de handicap. Ils auront pour mission de faire le lien - et de favoriser le dialogue et des temps de concertation nécessaires - entre l'élève et sa famille, les établissements et les personnels scolaires, les professionnels médico-sociaux, et la MDPH. Cela aura pour but de garantir une actualisation permanente des PPS et donc une continuité du parcours scolaire et de formation de l'élève, mais aussi de réduire les délais nécessaires à la prise en charge des enfants en situation de handicap ou de l'attribution éventuelle d'un Assistant de vie scolaire. Pour mener à bien leurs missions, ces personnels doivent pouvoir bénéficier de plans de formation initiale et continue adaptés, et avoir à leur disposition des moyens techniques, humains et financiers nécessaires.

### **- Quelles actions envisagez-vous pour faire respecter la Loi ?**

Au cœur de la problématique, les agents doivent avoir une mission de contrôle et d'évaluation sur les dispositifs mis en place, et pouvoir être force de proposition auprès des membres du Conseil Départemental. Les conseillers départementaux doivent eux-mêmes être sensibilisés par des formations à ce sujet.

Afin de favoriser une égalité d'accès à l'enseignement pour tous les élèves, le Conseil Départemental doit travailler à la mise en place de transports adaptés, sécurisés et gratuits pour les élèves porteurs de handicap.

## ➤ **Éducation Prioritaire**

**La Ministre de l'éducation nationale vient de publier la carte de l'éducation prioritaire.**

**Nous constatons un déséquilibre important et nous pensons qu'une politique d'éducation prioritaire est indispensable dans une société aussi inégalitaire.**

**Au-delà de la gratuité au moins pendant toute la période scolaire obligatoire il s'avère nécessaire de repenser la carte scolaire et plus précisément la carte de l'Education prioritaire en veillant notamment à améliorer la mixité sociale dans les établissements du secondaire.**

**- Comment pensez vous que le Conseil départemental peut agir sur cette question ?**

Pour améliorer la mixité sociale dans les établissements, il convient de travailler à la mixité urbaine et de développer des politiques luttant contre l'exclusion et les inégalités. Dans l'état actuel, il convient de retravailler sur la carte scolaire, d'agir en faveur des collèges les plus en difficulté en créant des politiques d'accompagnement des enseignants sur des projets ambitieux, en valorisant le travail collectif, l'entraide, la solidarité, la créativité et non la réussite individualiste et l'entre soi. Les financements du Conseil Départemental doivent être réservés aux établissements publics pour permettre à ces derniers de devenir des pôles d'excellence.

### ➤ **Soutien Scolaire**

**Les aides personnalisées et les stages gratuits de remise à niveau dans l'enseignement ne répondent pas aux besoins des élèves tout au long de leur scolarité. Parallèlement, les sociétés commerciales de soutien scolaire fleurissent et se développent malgré les termes pourtant clairs de l'article L. 111.1 al 6 et 7 du Code de l'Education.**

**- Pensez-vous souhaitable de développer des partenariats avec les associations complémentaires de l'Education Nationale pour organiser et renforcer le soutien scolaire parfois nécessaire ?**

Le soutien scolaire doit rester de la responsabilité du système éducatif lui même, c'est à dire du ressort de l'Education nationale. Nous devons donc engager une réflexion sur le fonctionnement même du système, sur la qualité des formations proposés aux futurs enseignants, sur l'organisation des horaires de travail, sur l'amplitude des programmes et sur les méthodes pédagogiques mises en place. Nous devons mettre en place des formations adaptées aux personnels encadrant le soutien scolaire, et privilégier le lien et le dialogue entre ces personnels et l'enseignant, seul capable de véritablement effectuer un diagnostic pertinent des difficultés rencontrées par l'élève dans et autour de la classe.

Le développement de partenariat avec les associations complémentaires de l'Education nationale peut se faire dans le cadre de l'accompagnement scolaire. Celui ci désigne des actions éducatives qui doivent venir en appui de la culture commune délivrée par l'école et permettre une re-contextualisation des savoirs scolaires. Ces associations doivent avoir pour but de développer des projets novateurs, favorisant la citoyenneté, le vivre ensemble, la réussite éducative. En aucun cas, et quelque soit la qualité des projets et dispositifs mis en œuvre par ces associations, le travail de ces dernières ne doit se substituer aux

responsabilités et aux rôles de l'Etat et de l'Education nationale en terme d'éducation et de soutien scolaire.

## 3 - La Vie scolaire

### ➤ La restauration scolaire

**La restauration scolaire est une structure intégrée dans le cadre des obligations du service public.**

**Cinquante restaurants sont des cuisines de production, trente-cinq sont des offices de réchauffage livrés par les cuisines centrales publiques (Garges et Saint-Leu) et vingt-quatre sont des offices d'assemblage desservis par des prestataires privés.**

**Nous souhaitons connaitre vos projets, vos objectifs en matière de politique de restauration scolaire :**

**- Envisageriez-vous le déploiement sur l'ensemble des collèges, d'une cuisine de production intégrée?**

Oui. Le personnel professionnel travaillant au sein de ces cuisines doit être formé et qualifié.

**- Que proposez-vous pour améliorer l'alimentation dans les collèges, les conditions d'hygiène et de sécurité liées à la préparation voire au transport de la nourriture?**

Nous proposons des formations protéiformes des professionnels et de l'ensemble des agents participant au processus de fabrication, de livraison et de remise de température.

Nous proposons également la mise en place de circuits courts pour l'approvisionnement de la restauration scolaire du département, promouvant ainsi la qualité et la diversité des produits, un meilleur équilibre alimentaire et une politique de développement de l'agriculture local, de l'environnement et de l'économie du territoire.

**- Que proposez- vous pour que les restaurants des collèges deviennent des lieux de vie, de rencontre, de convivialité et d'éducation nutritionnelle ?**

Nous proposons une consultation de la population pour améliorer les conditions de restauration scolaire, tout en conservant une tarification sociale qui permet à tous d'y accéder, sans aucune exclusion possible pour des raisons financières.

La mise en place de circuits courts permettra la rencontre entre producteurs locaux et élèves et parents d'élèves, afin de (faire) découvrir les produits mais également d'évaluer, d'établir un bilan et de faire évoluer constamment le dispositif.

Nous proposons également de développer des campagnes de sensibilisation et de prévention autour des thématiques de la santé, de la nutrition et de l'équilibre alimentaire, de l'hygiène de vie et du sport.

Un travail devra être effectué pour veiller au respect du temps de restauration au sein des emplois du temps de chaque élève.

Par ailleurs, les équipements et installations de restauration scolaire doivent être améliorés (mobilier, agencement et insonorisation des salles) .

### ➤ L'orientation

**Aider les élèves à faire des choix personnels, en tenant compte des contraintes économiques et des exigences d'un système scolaire parfois peu lisibles : la tâche des parents, des élèves, des enseignants est rude.**

#### - Quelle est votre point de vue sur l'utilité des CIO ?

Le maintien des CIO est indispensable, tout comme le service public national d'orientation pour les jeunes, distinct de l'orientation des adultes. Les CIO doivent veiller à l'information et à l'accompagnement réguliers des élèves au cours de leur scolarité. L'accompagnement à l'orientation doit se faire par des professionnels, ayant bénéficiés de réelles formations, à l'écoute des élèves, de leurs besoins mais aussi de leurs envies et de leurs attentes. Ces professionnels doivent être davantage force de proposition, d'initiatives et d'appui auprès des élèves et de leurs familles. Les CIO doivent également participer à la revalorisation de l'ensemble des formations proposées aux élèves.

#### - Que pensez-vous de la bourse au stage mise en place par le Département pour les collégiens de 3<sup>ème</sup> ?

Il s'agit une bonne initiative. Cette bourse mérite d'être élargie à l'ensemble des élèves, et des services publics situés sur le département et au sein des collectivités territoriales. Une étude devrait être mise en place par le Conseil Départemental sur ces stages afin d'en faire une évaluation et d'améliorer le dispositif.

### ➤ Santé, médecine scolaire, PMI

**La médecine scolaire ainsi que l'éducation à l'hygiène et à la santé incluant des actions concrètes de préventions ne sont pas efficaces. Nous constatons à ce jour de nombreuses carences pour voir appliquer concrètement les dispositions des articles L541-1 et L542-1 et suivant du Code de l'Éducation.**

#### - Que proposez-vous pour préserver la médecine scolaire dans les collèges ?

Un suivi individuel et personnalisé en matière de santé de chaque élève dès son entrée au sein de l'établissement scolaire doit être assuré. Le lien doit être fait entre les différents établissements, notamment lors du passage de l'école primaire au collège, et du collège au lycée.

Il convient de continuer à développer des campagnes de préventions et de sensibilisations, en mettant des moyens humains, techniques et financiers à disposition. Nous proposons également de renforcer les temps d'écoute et de dialogue, afin de prévenir et de prendre en charge tout problème relatif à la santé.

Cela nécessite bien entendu une augmentation du nombre de médecins scolaires et d'infirmières scolaires, afin de permettre une présence plus importante de ces derniers au sein des établissements. L'Education Nationale, donc l'Etat, doit assumer et assurer pleinement cette compétence.

**La circulaire n° 2003-027 du 17 Février 2003 rappelle que l'éducation à la sexualité contribue de manière spécifique à préparer l'élève à sa future vie d'adulte et développe la prévention à l'égard de l'autre.**

**- Quelles sont vos réflexions et vos propositions pour permettre l'application de cette circulaire sur l'éducation sexuelle des adolescents ?**

Cette circulaire ne prévoit que trois séances d'informations annuelles dont la mise en œuvre est laissée à la libre appréciation des équipes éducatives. Le Conseil Départemental doit mettre à la disposition des établissements scolaires des outils de communication et de prévention complémentaire. Il doit permettre le lien entre les collèges et professionnels de santé, ainsi que l'accès aux établissements de santé par les élèves, afin de faciliter et renforcer l'information et la sensibilisation des jeunes et de leurs parents en matière d'éducation à la sexualité.

### ➤ **Transports scolaires**

**Le transport des jeunes pour rejoindre leur établissement scolaire public représente le préalable indispensable pour qu'ils aient accès au collège.**

**- Quelles sont vos orientations politiques sur les problèmes de transports scolaires dans le Val d'Oise ?**

Les transports gratuits et pris en charge par la collectivité territoriale de référence doivent être mis en place progressivement. Ces transports doivent concerner le temps scolaire, tout comme les activités périscolaires et les projets éducatifs et culturels développés en relation avec l'établissement scolaire.

## **4 - L'entretien et l'équipement des collèges**

### ➤ **Le déploiement du plan numérique**

**Le plan numérique des collèges dans le Val d'Oise est un plan d'équipement ambitieux que le Conseil Général a décidé depuis maintenant presque 6 ans. Il permet d'équiper les collèges sélectionnés en Tableau Numérique Interactif (TNI), en Espace Numérique de Travail (ENT). L'investissement devrait être réel et permettre aux enseignants de s'en saisir pour l'introduire dans leur pratique pédagogique. Par ailleurs, il faut entretenir le matériel ce qui n'est pas satisfaisant aujourd'hui.**

**- Seriez-vous favorable à un grand débat avec les enseignants et les usagers des collèges, afin d'appréhender, puis de traiter et de maîtriser le rôle et l'utilisation de ces nouveaux outils ?**

Oui. L'équipement des établissements en nouvelles technologies est une priorité et doit être accompagné par un effort national de formation des enseignants. Cette formation doit être

initiale et continue, adaptée à l'évolution des technologies. Il faut donner aux enseignants la maîtrise de leurs outils de travail et leur permettre de faire évoluer leurs propres pratiques, avec pour objectif une démocratisation non seulement quantitative, mais aussi qualitative de l'accès aux savoirs.

### ➤ **L'hygiène des sanitaires**

**Les sanitaires des collèges sont dans la plupart des cas dans un très mauvais état.**

**Plusieurs raisons peuvent être avancées : sanitaires vétustes, manque d'entretien (manque de savon, de papier hygiénique et de séchoir).**

**Ce manque d'entretien est souvent la conséquence d'un épuisement du personnel qui constate que le travail n'est pas respecté, et qui le conduit à maintenir les toilettes fermés la plus grande partie de la journée.**

**Pourtant, les jeunes doivent pouvoir bénéficier de sanitaires en bon état.**

**- Quelles actions pourriez-vous proposer pour sensibiliser les jeunes à l'hygiène de leurs toilettes ?**

**- Quelles sont vos propositions pour remédier à cet état de fait ?**

## **5- Et votre participation ?**

**Le Val d'Oise compte 109 collèges et sera doté de 42 élus, c'est-à-dire que chaque élu aura en moyenne à siéger dans près de 3 établissements. soit près de 3 établissements dans lesquels devra siéger chaque élu. Or, de nombreux conseils d'administration constatent l'absence régulière des élus du Conseil Général.**

**- Quelles sont vos propositions pour maintenir un dialogue de qualité entre les élus départementaux, les professionnels de l'Education et les usagers des collèges ?**

Nous proposons d'associer les parents, et ce dès la petite enfance, au suivi des dispositifs concernant l'enfance et l'éducation et ce en lien avec les professionnels.

Les élus des collectivités locales relayeront les exigences des personnels et des usagers de l'école : postes d'enseignants, matériel, financement de projets éducatifs, autant de terrains pour l'action des représentants départementaux au sein des Conseils d'administration des collèges.

Nos élus siégeront aux CDEN avec l'ambition d'en faire de vrais espaces de débats démocratiques sur les missions et les moyens de l'éducation.

Nous proposons également la création d'un Observatoire départemental des inégalités paritaires, regroupant des chercheurs, des représentants des parents, des personnels, des jeunes, des élus.

Ces propositions nécessitent des moyens. Nous proposons la création d'un fonds de lutte contre les inégalités à l'école. Ce fond aura pour fonction de rassembler, coordonner et répartir au mieux les moyens financiers, pédagogiques et humains destinés à la mise en œuvre des actions nécessaires au recul des inégalités dans l'appropriation des savoirs et compétences par tous les élèves.

Cela est incompatible avec ce que veulent la droite et le PS : réduire de 50 à 100 milliards les dépenses publiques. Avoir des élus communistes et du Front de Gauche, c'est un moyen de résister.